

Nouméa, le

29 SEP. 2016

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets**

**Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement**

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 46

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

Affaire suivie par :

N°2016-26969/DENV

Le Directeur

au

Syndicat des copropriétaires de la résidence Apsara
C/O Veron Transactions
BP 486
98845 Nouméa Cédex

Objet : visite d'inspection réalisée le 22 septembre 2016 sur l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Apsara, commune de Nouméa.

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 22 septembre 2016 sur votre installation de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Apsara, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Environnement


Jean-Marie LAFOND